

Strasbourg, le 17.06.2004

**RAPPORT  
DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

**Objet :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires relatives à la maîtrise des prélèvements d'eau et des rejets en période de situation hydrologique critique.

**P.J. :** 1 projet d'arrêté d'autorisation.

**I- INTRODUCTION**

L'été 2003 a été marqué par une canicule qui faisait suite à un premier semestre au cours duquel le déficit de pluviosité a dépassé les 30 % par rapport aux précipitations moyennes des années précédentes en Alsace.

Les conditions météorologiques caractérisées par des températures élevées ont conduit progressivement à une situation de sécheresse durant les mois de l'été 2003, principalement marquée par une réduction des débits des cours d'eau vosgiens.

Dès le mois de juin 2003, les débits des principaux cours d'eau de la région ont atteint, voire dépassé, le niveau d'étiage (QMNA 1/5), qui correspond au débit objectif environnemental (DOE) fixé par le SDAGE Rhin-Meuse, niveaux jamais atteints. Les dernières années ont été parmi les plus sèches.

## **II- ACTIONS MENEES EN 2003**

A partir du mois de juillet 2003, les étiages exceptionnels constatés sur certains bassins versants sensibles, ont entraîné la nécessité de prendre des mesures de limitation temporaire de certains usages de l'eau des rivières des vallées vosgiennes, en particulier industriel.

En parallèle, dans le but d'identifier les besoins en eau industriels prélevés sur les cours d'eau sensibles et d'évaluer l'impact de ces prélèvements sur les débits des rivières en situation hydrologique critique, la DRIRE a procédé à une enquête auprès des 260 industriels du Bas-Rhin et environ 220 du Haut-Rhin leur demandant de répondre à un questionnaire relatif :

- aux débits d'eau prélevés en période normale ;
- aux milieux de prélèvements (rivière, nappe d'accompagnement ou nappe d'Alsace) ;
- aux possibilités de réduction des prélèvements autorisés ;
- aux débits minimum en fonctionnement normal et en mode dégradé.

Les tableaux ci-dessous résument les résultats des enquêtes auprès des industriels et font ressortir l'impact réel des prélèvements dans les cours d'eau :

### **Synthèse des prélèvements industriels exprimés en m<sup>3</sup>/jour (Bas-Rhin)**

Rivières	Débit QMNA 1/5 en m <sup>3</sup> /s	Débit QMNA 1/5 en m <sup>3</sup> /jour	Total prélevé dans la rivière	Total prélevé dans le réseau	Total prélevé dans la nappe	TOTAL	Total rejeté dans la rivière	Total volume non restitué à la rivière	% par rapport au débit QMNA 1/5	Observations
ANDLAU à Andlau	0,19	16416	257	453	0	710	652	-395	-2,41 %	
BRUCHE à Holtzheim	0,78	67392	13430	439	200	14069	9057	4373	6,49 %	arrosage du bois
EHN à Niedernai	0,195	16848	0	407	10409	10816	7868	-7868	-46,70 %	rejets Kronenbourg
RIESSEN à Sélestat	0,14	12096	128	330	160	618	462	-334	-2,76 %	
LAUTER à Wissembourg	1,6	138240	411	92	9	512	45	366	0,26 %	
MODER à Schweighouse	2,3	198720	510	1292	10	1812	1205	-695	-0,35 %	
MOSSIG à Soultz	0,46	39744	1080	46	2	1128	1036	44	0,11 %	
SAUER à Beinheim	1,4	120960	960	561	24	1545	1392	-432	-0,36 %	
ZORN à Waltenheim	1,75	151200	10	1807	524	2341	1712	-1702	-1,13 %	
<b>TOTAL</b>		<b>761616</b>	<b>16786</b>	<b>5427</b>	<b>11338</b>	<b>33551</b>	<b>23429</b>			

## Synthèse des prélèvements industriels exprimés en m<sup>3</sup>/jour (Haut-Rhin)

Rivières	Débit QMNA 1/5 en m <sup>3</sup> /s	Débit QMNA 1/5 en m <sup>3</sup> /jour	Total prélevé dans la rivière	Total prélevé dans le réseau	Total prélevé dans la nappe	TOTAL	Total rejeté dans la rivière	Total volume non restitué à la rivière	% par rapport au débit QMNA 1/5
LIEPVRETTE à Lièpvre	0,265	22896	2337	117	0	2454	2240	97	0,42 %
FECHT à Ostheim	0,75	64800	15351	205	2040	17596	15676	1920	2,96 %
LAUCH à Guebwiller	0,225	19440	250	516	0	766	360	321	1,65 %
THUR à Pulversheim	0,85	73440	34444	2370	9801	46615	36517	10097	13,75 %
DOLLER à Reiningue	0,51	44064	3280	496	3245	7021	5817	1203	2,73 %
WEISS à Freland	0,645	55728	9180	152	0	9332	7524	1808	3,24 %
<b>TOTAL</b>		280368	64842	3856	15086	83784	68134	15446	5,5 %

### **III- CONSTATATIONS – Retour d’expérience**

On peut noter que si les besoins industriels restent importants, la pression industrielle sur les rivières vosgiennes est globalement faible du fait des rendus effectués dans ces milieux.

De nombreuses industries alsaciennes (tanneries, papeteries, textiles, chimie, scierie) implantées dans les vallées vosgiennes utilisent l’eau des rivières ou de leurs nappes d’accompagnement, pour le fonctionnement de leurs activités.

Ces besoins peuvent représenter 23 % du débit d’étiage de ces cours d’eau pour le Haut-Rhin. Cependant, du fait des restitutions effectuées dans ces mêmes milieux, la consommation réelle nette n’est plus que de 5,5 % pour le Haut-Rhin.

### **IV- CAS DE LA SOCIETE KAYSERSBERG PACKAGING – DEPARTEMENT CARTON PLAT à KAYSERSBERG**

La société KAYSERSBERG PACKAGING – DEPARTEMENT CARTON PLAT spécialisée dans fabrication de cartons à base de papiers recyclés prélève environ 6.500 m<sup>3</sup>/jour d’eau dans la rivière LA WEISS pour le fonctionnement de ses installations.

Ce prélèvement représente environ 12 % du débit d’étiage QMNA 1/5 au lieu de prélèvement.

Durant la période d’hydrologie critique de 2003, ce prélèvement représentait 19 % du débit d’étiage le plus bas.

## **V- PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

En application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 3 avril 2000 relatif à l'industrie papetière, l'arrêté préfectoral d'autorisation fixe, si nécessaire, plusieurs niveaux de prélèvements (quantités maximales instantanée et journalière) dans les eaux souterraines et superficielles, notamment afin de faire face à une menace ou aux conséquences de sécheresse ou à un risque de pénurie. Cette limitation ne s'applique pas au réseau incendie.

Ces niveaux de prélèvements prennent en considération l'intérêt des différents utilisateurs de l'eau et sont compatibles avec le SDAGE et le SAGE lorsqu'il existe.

La circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable relative aux actions nationales 2004, en date du 15 janvier 2004, qui prend en compte le retour d'expérience des conditions climatiques extrêmes de l'été 2003, rappelle que les arrêtés préfectoraux relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement doivent comporter des prescriptions permettant de limiter les consommations d'eau et de mettre en œuvre des dispositions temporaires plus strictes pour réduire les prélèvements industriels en cas de sécheresse.

Elle implique en particulier, pour les installations les plus grosses consommatrices d'eau ( $> 1000 \text{ m}^3/\text{h}$  dans les eaux superficielles ou  $> 5\%$  du débit d'étiage QMNA 1/5), prélevant dans des ressources considérées comme hydrologiquement sensibles à la sécheresse comme les cours d'eau des vallées vosgiennes, des mesures adaptées de réduction des prélèvements et la limitation de l'impact des rejets durant ces périodes de faible débit.

En application de la circulaire du 15.01.2004 et conformément au courrier de la société KAYSERSBERG PACKAGING – DEPARTEMENT CARTON PLAT à KAYSERSBERG en date du 8 août 2003, précisant les quantités nécessaires au fonctionnement des installations et les possibilités de réduction temporaire, des prélèvements en situation hydrologique de la WEISS, un projet d'arrêté complémentaire modulant les prélèvements dans les eaux superficielles de la société KAYSERSBERG PACKAGING – DEPARTEMENT CARTON PLAT a été rédigé par l'inspection des installations classées.

J'ai l'honneur de proposer au C.D.H. de se prononcer sur le projet de prescriptions joint au présent rapport.

L'Inspecteur des Installations Classées

Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la  
Recherche et de l'Environnement  
Le Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel